



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 Avril 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 2 avril 2024
- Affichage de la convocation : 2 avril 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_044_2024**

► **OBJET : Point n° 10 - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC MBA DÉFINISSANT LES CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES D'IMPLANTATION DE CONTENANTS ENTERRÉS DESTINÉS À LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS OU RECYCLABLES - RUE BATILLAT ET RUE MONET GOYON**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Madame Ève COMTET SORABELLA, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Jacques TOURNY donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

La Ville de MÂCON a exprimé à Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) ses besoins en matière d'implantation de colonnes enterrées au regard des projets d'aménagement en cours. Le but est d'uniformiser les modes de collecte des déchets ménagers ou recyclables sur l'ensemble de la ville.

Après examen des différentes demandes et considérant que les différents projets sont éligibles au regard des critères fixés par MBA, deux conventions relatives aux conditions techniques et financières d'implantation de contenants enterrés destinés à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables doivent intervenir entre la Ville de MÂCON et MBA, selon les modalités financières suivantes :

COMMUNE	PROJETS	MONTANT TTC PRÉVISIONNEL PRIS EN CHARGE PAR MBA
MÂCON	Rue Batillat : 2 colonnes enterrées (1 ordures ménagères de 5 m ³ et 1 multi-matériaux de 5 m ³)	21 876,00 €
	Rue Monet Goyon : 3 colonnes enterrées (1 ordures ménagères de 5 m ³ , 1 multi-matériaux de 5 m ³ et 1 verre de 4 m ³)	31 946,50 €
TOTAL TTC		53 822,50 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,
Vu la délibération n° 2020-006 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent, et notamment l'approbation des conventions techniques, financières et administratives avec les organismes publics ou privés, utilisateurs des équipements ou partenaires des actions communautaires, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,
Vu la délibération n° 2020-222 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 approuvant le protocole relatif aux conditions techniques et financières d'implantation sur le territoire de l'agglomération, de contenants enterrés ou semi-enterrés destinés à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables,
Vu la délibération n° 2020-240 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 ajustant l'autorisation de programme 2020-03 « renouvellement des colonnes 2020-2026 »,
Vu la délibération n° 2024-26 (R12) BP du Bureau Permanent de MBA du 06 mars 2024 approuvant les conventions relatives aux conditions techniques et financières d'implantation des colonnes,
Vu les conventions relatives aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées aux déchets ménagers ou recyclables à intervenir entre la Ville de MÂCON et MBA, jointes en annexe,
Vu les plans,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 29 mars 2024,
Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 26 mars 2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 18 mars 2024,

Madame Florence BATTARD ayant donné pouvoir à Madame Sandra ROBIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes des deux conventions relatives aux conditions techniques et financières d'implantation de contenants enterrés destinés à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables sur la rue Batillat et la rue Monet Goyon à MÂCON, telles que jointes en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Certifié avoir été reçu, le

15 AVR. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

